



Commune de Potigny

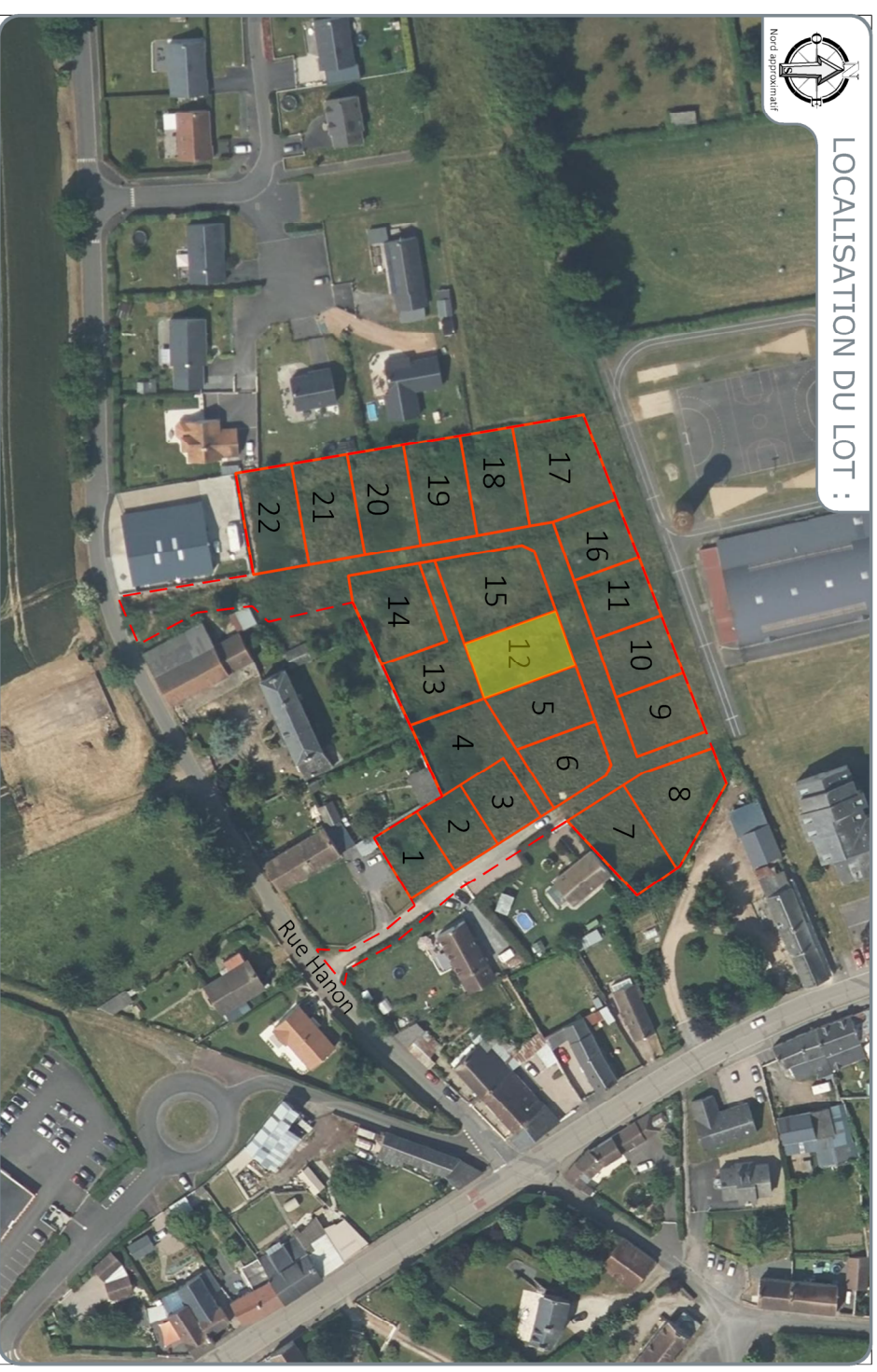
Lotissement "Le Verger"

Permis d'aménager n° PA 014 516 24 D0001 accordé le 18/10/2024
et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 014 516 24 D0001 M001 en cours d'instruction

LOT n°	Superficie totale : $\pm 367 \text{ m}^2$
--------	---

Cadastre : ZC n° 301p, 304p, 306p, 308p, 309p et 314p Surface de plancher : 200m²

PLAN DE VENTE





02 31 65 02 20

contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

PONT-ÉVÉQUE • Bureau principal
38, rue des Artificiers
14 130 Pont-Évêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Dolléger

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clemenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN • Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Les vendredi de 8h30 à 17h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successeurs de Services DOUGÉZ - Gustave ULLÉC - Maurice RUFF - Michel BRILLAUD - Raymond CLEMENTO
SEULRI au capital de 160 000 € - RCS Evreux : 442 135 976 - TVA Intracomm : FR1644423576 - APE 7112A - N° d'inscription OGC : 2002C200310



Dossier n° : 2257-20

Modifications		Date	Etabli par
A	Création	01.04.2026	S.G.

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR
 Loi S.R.U.

Article L.1115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Délimitation - Bornage

- ☐ NON DEFINIES
☐ Nord ☐ Sud ☐ Est ☐ Ouest ☐ façades sur voie ☐ Autres :
☐ DEFINIES, juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou lot(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#	AMÉNAGÉO S - URBANISME - INGÉNIERIE IZ & Jean-Marc PIERROT 10000 CAEN - FALAISE - ARGENTAN 02.31.65.02.20 - contact@amenago.fr www.amenago.fr	
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		

Document Provisoire

☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 202#,

par Monsieur , Géomètre-Expert à

